

Principales variations entre les mesures de confinement du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, de la Suède et du Danemark

	Royaume-Uni	Espagne	Italie	Allemagne	France	Belgique	Danemark	Suède
Date de début du confinement	24 mars	14 mars	8-9 mars	22 mars	16 mars	17 mars	11 mars	Pas de confinement : stratégie de « liberté sous responsabilité »
Nombre maximal de personnes rassemblées sur la voie publique	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 2 personnes	Pas plus de 10 personnes	Pas plus de 50 personnes
Fermetures	Ecoles et commerces non-essentiels	Ecoles et commerces non-essentiels	Ecoles ; commerces et industries non-essentiels	Ecoles et commerces non-essentiels	Ecoles et commerces non-essentiels	Ecoles et commerces non-essentiels	Ecoles et commerces non-essentiels	Cinémas, théâtres, et grandes enseignes
Limitation des sorties	1 sortie par jour, nécessité de respecter 2 mètres de distance avec les autres	Un créneau horaire réservé à chaque tranche d'âge chaque jour Interdiction de se promener ou de faire de l'exercice physique	Le nombre de sorties par jour n'est pas limité mais toute sortie doit être justifiée	Le nombre de sorties par jour n'est pas limité mais toute sortie doit être justifiée	Le nombre de sorties par jour n'est pas limité mais toute sortie doit être justifiée	Le nombre de sorties par jour n'est pas limité mais toute sortie doit être justifiée	- Pas de limitation des sorties - Obligation de respecter 2 mètres de distanciation sociale	Pas de limitation des sorties
Besoin d'une attestation	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non

<p>Raisons justifiant une sortie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Rendre visite et aider des personnes vulnérables - Faire de l'exercice physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Promener son chien 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler (seulement pour les industries de première nécessité) - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Rendre visite et aider des personnes vulnérables - Faire de l'exercice physique à proximité de chez soi et en respectant 1 mètre de distance avec les autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Rendre visite et aider des personnes vulnérables - Faire de l'exercice physique en respectant 1,5 mètre de distance avec les autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Rendre visite et aider des personnes vulnérables - Faire de l'exercice physique pendant 1h maximum et dans un rayon d'1 km autour de chez soi 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler - Se soigner - Faire des achats de première nécessité - Faire de l'exercice physique (encouragé) en respectant 1,5 mètre de distance avec les autres 	<p>Pas d'obligation de justifier ses sorties.</p>	<p>Pas d'obligation de justifier ses sorties.</p>
<p>Sanction en cas de non-respect des restrictions</p>	<p>Amende de 60 pounds</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amende de 100 à 600 euros. - Jusqu'à 1 an de prison. 	<ul style="list-style-type: none"> - 400 euros d'amende. - Risque de 3 mois de détention. 	<p>Amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 euros (pour les restaurants et commerces)</p>	<p>Amende de 135 euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amende de 26 à 500 euros. - Emprisonnement de 8 jours à trois mois. 	<p>Pas de sanctions</p>	<p>6 mois de prison encourus en cas de rassemblement de plus de 50 personnes.</p>